

Issy vote ses projets de tours

Ce soir, le conseil municipal doit approuver la construction de trois gratte-ciel au pont d'Issy. Les travaux sont envisagés dès 2015.

Programme chargé ce soir à Issy-les-Moulineaux. Outre la question du financement par la ville des frais de justice du député-maire (UDI) André Santini dans l'affaire Hamon (*notre édition d'hier*), le conseil municipal doit approuver le projet, en partie contesté, des trois tours qui doivent pousser au Pont d'Issy.

Conçues comme un « signal architectural » à l'entrée de la ville, elles s'élèveront à plus de 150 m de chaque côté du pont enjambant la Seine qui relie Boulogne-Billancourt à Issy-les-Moulineaux. Sur l'ensemble des 10 ha, pousseront près de 200 000 m² de bureaux, plus de 200 logements ainsi que des

Deux recours déposés

C'est avec une impatience grandissante que le collectif du Pont d'Issy, réunissant les associations locales Actevi, Issy l'écologie, AEBB et Val de Seine Vert, ainsi que des élus de l'opposition municipale, attend que le tribunal administratif de Cergy (Val-d'Oise) se penche sur les recours déposés le 19 juin 2012 contre le projet des tours d'Issy. « La volonté de la majorité UDI-UMP de passer en force sur ce dossier, alors que les signatures d'opposants se multiplient et que les recours sont courts, est caractéristique d'une fuite en avant. D'autant que la rentabilité attendue de ces méga tours n'est pas établie », estime Laurent Pieuchot (PS). Du côté du Modem, Fabienne Gambiez, s'inquiète de l'accumulation de projets de grande hauteur sur un secteur réduit, après le projet de Balardgone (NDLR : siège du ministère de la Défense à Balard), de la Tour Triangle à la porte de Versailles, ou encore Guynemer, près de l'Aquaboulevard à Issy. « Outre les questions de qualité de vie et d'harmonie, ces projets seront problématiques en matière de mobilité, avec des seuils de saturation déjà atteints sur les lignes T2 et T3, ligne 8 et 12 du métro et sur la RD7 ».

J.V.A.

commerces, à l'horizon 2020 au plus tard.

« C'est une nouvelle étape dans le développement de la ville. Nous avons terminé de réhabiliter les friches industrielles. Nous commençons désormais la rénovation des anciens immeubles tertiaires », se réjouit Christophe Provost, adjoint en charge de l'urbanisme.

A l'est, en entrant dans la ville, le terrain d'Axa doit voir s'élever, à la place des anciens locaux du journal sportif l'Équipe -maintenant établi à Boulogne- une première tour, dessinée par le cabinet Arte Charpentier et Françoise Raymond. Autour, des bâtiments bas accueilleront également des bureaux et des commerces. En longeant la Seine, les 3 500 m² restant accueilleront environ 200 logements, dont un quart de HLM, ainsi qu'une crèche de 60 berceaux. Afin de permettre aux futurs habitants et salariés de rejoindre le T2, une passerelle piétonne devrait voir le jour.

De l'autre côté de la rue Rouget de l'Isle, l'ancien bâtiment du Cré-

dit Agricole sera entièrement démolli. A la place : une tour de 180 m de haut, dessinée par Jean-Paul Viguière. Enfin, sur l'actuel site de l'enseigne Yves Rocher et en voisinage direct de l'usine de traitement de déchets Isséane, l'architecte new-yorkais Daniel Libeskind doit concevoir la troisième tour de grande hauteur. Avec une contrainte : conserver la structure de la Halle, le bâtiment d'Yves Rocher, dont les salariés devraient déménager quelques kilomètres plus loin, dans un immeuble en construction.

Voté ce soir sauf surprise, le projet doit être transmis dès demain à l'aménageur, pour entamer la phase opérationnelle. La municipalité envisage un début des travaux à l'horizon 2015 pour une livraison des tours cinq ans plus tard. L'ensemble des trois projets avait été soumis à enquête publique, et reçu l'avis favorable du commissaire enquêteur en décembre 2011. Deux recours ont toutefois été déposés contre le projet et attendent d'être examinés.

JILA VAROQUIER

Trop courtes, les cheminées de l'usine Isséane ?

Les associations environnementales s'inquiètent de la proximité des projets urbains avec les cheminées d'Isséane, l'usine de traitement de déchets d'Issy-les-Moulineaux. En avril 2011, Ecologie sans frontières et le CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets) réclamaient une élévation de la hauteur des cheminées, pour assurer une bonne dispersion des particules rejetées. Les tours envisagées par la ville « seront un obstacle supplémentaire à la dispersion des polluants, avec le risque qu'ils retombent de manière plus concentrée autour du site et dans la Seine », s'inquiète Delphine Levi Alvarés, du Cniid. la spécialiste. Selon les associations, les cheminées ont été calibrées en fonction des

bâtiments de l'époque. « Depuis, le plan local d'urbanisme (PLU) a été modifié et autorise des grandes hauteurs sans que l'on ait pris en compte la présence d'Isséane ». De son côté, la direction du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères explique être « vigilante à l'environnement ». « Lorsque le PLU a été révisé, nous avons rappelé notre existence. Mais il faut que tout le monde soit cohérent. Lors de la mise en service, nous avons fait beaucoup d'efforts, conformément à ce que la commune nous a demandé, pour enterrer les cheminées. Ce sont désormais aux promoteurs de s'adapter à Isséane au regard des dispersions des polluants », insiste Dominique Labrousse, directeur général du Sycotom.

J.V.A.



A l'ouest du pont d'Issy, les bureaux du Crédit Agricole seront démolis et le siège d'Yves Rocher déménagé pour faire place à deux tours, dont celle conçue par l'architecte Jacques Viguière. (Crédit Agricole.)

Les annonces judiciaires et légales 92

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2013 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,42 €) - 75 (5,48 €) - 77 (5,11 €) - 78 (5,23 €) - 91 (5,11 €) - 92 (5,48 €) - 93 (5,48 €) - 94 (5,48 €) - 95 (5,23 €) tarifs H.T. à la ligne définis par l'arrêté ministériel du 21 décembre 2012.

Constitution de société

Par acte SSP en date du 08 avril 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ACZA

Forme : SAS
Capital : 20 000 euros
Siège Social : 65 avenue de Colmar, 92500 RUEIL MALMAISON
Durée : 99 ans
Objet social : montage, entretien, réparation d'ascenseurs
Président : M. Daniel Chatelard, 46 rue Henri Dunant 92500 Rueil Malmaison Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Par acte SSP en date du 18/03/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

HIBA PRESTIGE

Forme : SARL
Capital : 3 000 Euros
Siège Social : 6 RUE CLAUDE DEBUSSY, 92220 BAGNEUX
Durée : 99 ans
Objet social : Location, exploitation de voitures avec chauffeurs
Gérant : Madame BENDOUROU LOUKILI AMAL
Immatriculation au RCS de NANTERRE

Premier journal des cadres et dirigeants de PME sur votre région

Par acte SSP en date du 08 mars 2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

ARTISAN BRUNO COUVERTURE

Forme : EURL
Capital : 1 000 Euros
Siège Social : 44, rue des Mûres, 92160 ANTONY
Durée : 99 ans
Objet social : Travaux de charpente, travaux de couverture par éléments
Gérant : M. LOBRY Bruno, demeurant 53, avenue Salvador Allende 91160 SAULX LES CHARTREUX Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Au terme d'un acte SSP en date du 03/04/2013, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

HGS PME CONSTRUCTION

Forme : SAS unipersonnelle
Capital : 2 000 Euros
Siège social : 1, rue Jeanne Meurdra, 92160 ANTONY
Objet : bâtiment tout corps d'état neuf et rénovation, travaux de plomberie, électricité, chauffage, dépannage, peinture.
Durée : 99 ans
Président : Mme HALIMA VALLS, demeurant 1, rue Jeanne Meurdra, 92160 ANTONY.
Agrément : Les actions sont librement négociables.
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Divers société

STE NOUVELLE DU BATIMENT

SARL au capital de 7622.45 Euros
Siège social : 6 rue Langrenet 92190 Meudon La Forêt
RCS N° : 338 589 773 de NANTERRE

L'AGE du 11 janvier 1992 a décidé de nommer gérant M. BOUCLY Gilbert demeurant 6 rue Langrenet 92190 Meudon à compter du 11 janvier 1992, en remplacement de M. Raout Jean-Marcel démissionnaire.
Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS

ANDRE POELGER

SARL au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 31 rue Périer 92120 MONTROUGE
RCS NANTERRE 303 513 964

Le 1er avril 2013, l'AGO a décidé de nommer en qualité de gérant M. Pascal FERRIERE, 19 rue de la Vallée - 28300 SAINT AUBIN DES BOIS, en remplacement de Mme Joëlle FERRIERE, démissionnaire.

Mention faite au RCS de NANTERRE